

11e congrès du SIT

Pour de nouveaux droits pour les travailleurs-euses et leurs syndicats

Le samedi 6 novembre s'est tenu à la salle du Môle, aux Pâquis, le 11e congrès du SIT. Plus de 80 délégué-e-s étaient présent-e-s pour débattre du présent et du futur du syndicat.

On trouvera dans ce SIT-info un bref compte-rendu de ce congrès (en page 8), avec le résumé des points qui ont été traités, les changements intervenus au niveau du comité, de la présidence et du secrétariat général.

On pourra lire aussi, disséminées dans les pages du journal, quelques une des résolutions qui ont été adoptées (les autres feront l'objet d'une publication dans le prochain SIT-info).

Le point central des débats a été évidemment le thème du congrès : "Pour de nouveaux droits pour les travailleurs-euses et leurs syndicats". Parti de l'idée de revendiquer de nouveaux droits syndicaux, le débat a largement débordé sur l'ensemble des droits dont les travailleuses et les travailleurs font une priorité de lutte.



Les militant-e-s, mandaté-e-s par leurs secteurs et syndicats, sont donc monté-e-s au créneau pour exposer les sujets qui leur tenaient le plus à cœur, pour expliquer les urgences de leurs revendications et de leurs luttes syndicales.

Ce foisonnement a été très riche, même si le cadre un peu formel d'un congrès a empêché que des débats plus approfondis aient lieu sur certains points, d'où la nécessité de renvoyer des questions un peu compliquées au comité, qui pourra en faire l'objet de ses positions, ou en discuter de façon plus approfondie, par exemple lors de conseils interprofessionnels.

Le texte qui a pour finir été adopté fera l'objet au printemps prochain d'une publication qui mettra aussi en avant les questions encore en suspens.

On n'a donc pas fini d'en parler ...

voir en page 8



La semaine d'action des services publics : bilan et perspectives de lutte

voir page 6

La tête dans les nuages ou les pieds sur terre ?



Décidemment, le mouvement syndical n'arrête pas de recevoir des leçons sur ce que devrait être son rôle et ses objectifs. Le parti libéral hurle au coup de force anti-démocratique parce que les syndicats osent se préoccuper d'autre chose que de la stricte défense des conditions de travail. Certains journalistes accusent le SIT d'avoir la tête dans les nuages parce notre congrès a osé s'intéresser, malgré l'offensive actuelle, à de nouveaux droits pour les salarié-e-s et leurs organisations.

Merci quand même à tous

ces donneurs de leçons qui tiennent tellement à nous expliquer quels sont nos droits et surtout où ceux-ci s'arrêtent. Car quand ces discours émanent d'une presse tenue par deux groupes peu connus pour leur amour des syndicats ou bien de députés/secrétaires-patrons/avocats-d'affaires/patrons/actionnaires (voire tout cela à la fois), on peut affirmer que la leçon est quelque peu orientée...

L'offensive politico-médiatique se livre en effet aussi sur le terrain des mots et des images. Faire passer pour "modernes", la précarité, la flexibilisation, l'individualisme marchand, c'est tenter de rendre "ringards" les droits collectifs que représentent les

conventions collectives ou les statuts publics. Dénoncer comme immobiliste notre attachement aux acquis sociaux, c'est oublier que ceux-ci sont les fruits des luttes des salarié-e-s en faveur de l'égalité des droits, de la redistribution des richesses et d'une véritable démocratie dans la société comme sur les lieux de travail. Et donc que ces acquis sont synonymes de progrès sociaux. Ironiser sur la solidarité que nous revendiquons entre toutes les salarié-e-s, quels que soient leur origine ou leur secteur d'activité, c'est s'inscrire dans la droite ligne du bon vieux principe de la politique patronale qui vise à diviser pour mieux régner. Railler notre prétention à exiger de nou-

veaux droits pour les salarié-e-s, dans une époque plus généreuse pour l'actionnaire que pour le-la travailleur-se, c'est mépriser l'engagement militant dans un contexte social et politique où la résignation est de mise.

Et pourtant, nous continuerons à défendre et à revendiquer ces droits, les pieds ancrés dans les réalités sociales que la majorité des travailleuses-euses connaissent et, trop souvent, subissent. Nous continuerons à affirmer que l'action syndicale est un des moteurs de l'émancipation des salarié-e-s. Et qu'ils/elles restent les seul-e-s juges des moyens de cette émancipation.

Hervé Pichelin, Christina Stoll

N° 9
décembre 2004

Dans ce numéro :

Privatisation rampante des TPG

Avec plus de 14'000 signatures, le référendum lancé par les syndicats a largement abouti. Le peuple devra donc décider de ce qu'il entend par service public.

2

Grandes manœuvres sur l'assurance maternité

Après l'acceptation au niveau fédéral, tout n'est pas dit, puisque plusieurs projets de loi cantonaux montrent les idées diverses que l'on se fait pour maintenir à Genève un régime plus favorable.

2

Saccage des droits des chômeurs-euses

Il reste très peu de temps pour signer le référendum contre la loi de droite extrême qui veut renvoyer les chômeuses et chômeurs à l'assistance publique.

3

Quand il pleut ...

Trop souvent, les entrepreneurs "oublient" que les ouvriers du bâtiment ne sont pas des hommes grenouilles. Un jugement des prud'hommes remet les pendules à l'heure ... et au sec.

4

Transports "publics"

Une sombre affaire chez Beck démontre à l'envi les dangers de la sous-traitance dans le domaine des transports publics.

5

SOS syndicats

On connaît SOS médecins, mais les maux des employé-e-s de cette entreprise les incitent à faire appel d'urgence à ... SOS syndicats !

7

La situation socio-politique en Côte d'Ivoire

Depuis l'an 2000, la politique ivoirienne en matière de diversification du partenariat économique a changé : le marché économique et celui des affaires se sont ouverts et les grands groupes français qui, jusqu'ici, se voyaient attribuer d'office les marchés doivent faire face à une concurrence de plus en plus forte : Bouygues, Bolloré, EDF, Saur, TELECOM etc. doivent composer maintenant avec des groupes américains et asiatiques, très compétitifs.

d'Ivoire, en la coupant notamment en deux et en maintenant un climat de guerre civile, est fondé.

En tous cas, il permet de maintenir une force militaire étrangère importante (le sous-signe à observé en 2003, à Dakar, une imposante flotte de navires militaires, chargés de matériel militaire à destination de la Côte d'Ivoire) qui peut se permettre toutes les exactions, comme en témoignent nos camarades du syndicat Dignité dont nous nous publions quelques extraits du dernier rapport sur la crise ivoirienne ("Rapport de la Confédération Dignité sur la crise ivoirienne" Basile Mahan Gahé, 11 novembre 04.)

"En date du 6 novembre 04, l'armée française, en réponse à un bombardement d'un cantonnement des forces Licorne à Bouaké a détruit l'aviation militaire ivoirienne et deux avions présidentiels, pris en otage les aéroports d'Abidjan et de Bouaké avec destruction d'équipements, occupé l'Hôtel Ivoire, bombardés les palais présidentiels de Yamoussoukro et d'Abidjan, occupés les ponts reliant le Nord et le Sud d'Abidjan, tirés à balles réelles sur des manifestants, tuant 62 personnes dont des femmes et des enfants et en blessant plus de 1300. L'occupation de l'Hôtel Ivoire était stratégique (proximité de la Résidence du Chef de l'Etat et de la Radio Télévision Ivoirienne), en permettant aux tireurs d'élite de faire des cartons sur un bouclier humain réuni pour défendre son président, depuis le 6e étage !"

"En résumé, la France veut assujettir la Côte d'Ivoire, comme à l'époque coloniale, lorsque l'Afrique servait de vache à lait, et de poule aux oeufs

d'or aux pays occidentaux européens."

"La Confédération des syndicats libres de Côte d'Ivoire Dignité demande :

• La solidarité de tous les syndicalistes du monde entier en se mobilisant auprès de leurs gouvernements pour aider la Côte d'Ivoire à sortir de cette crise ;

• Le retrait de troupes françaises sans condition du contingent sous mandat de l'ONU en raison de leur implication profonde dans les causes du conflit ;

• Le recouvrement intégral et immédiat du territoire ivoirien ;

• La libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national."

Les problèmes de la Côte d'Ivoire, en matière d'inégalités économiques et sociales se posent depuis l'accès de ce pays à l'indépendance. Les gouvernements successifs ont été incapables de proposer des alternatives démocratiques viables, et le multipartisme n'est qu'une illusion. La corruption gangrène la gestion publique et privée de ce pays. Le débat sur "l'ivoirité" n'a fait qu'exacerber les tensions entre populations locales et étrangères, rendant inquiets ces derniers et les poussant à la rébellion. La gestion politique actuelle, issue des "accords de Marcoussi" (négociations à la française) est tronquée et n'a jamais fonctionné.

Il faut pourtant agir rapidement si l'on veut éviter un suicide économique et social d'un des pays réellement acteur du développement de l'Afrique de l'Ouest.

Notre soutien à la cause syndicale défendue par la Confédération Dignité se justifie chaque jour davantage.

Jean-Dominique Jacquemet



La forte présence militaire française s'explique donc par les intérêts économiques à sauvegarder en Côte d'Ivoire que par une communauté française expatriée à protéger : l'eau potable, l'électricité, la téléphonie mobile, le port d'Abidjan, l'aéroport et le réseau aérien sont, par exemple, majoritairement dans les mains de grands industriels français. De nombreuses plantations d'hévéa et de palmiers à huile appartiennent à des entreprises françaises.

On peut en conclure que la thèse du complot international qui vise à déstructurer la Côte

Plus de 14'000 signatures pour le référendum TPG

Le référendum contre la privatisation rampante des TPG, dont nous avions parlé dans les deux derniers numéros de SIT-info, a abouti.

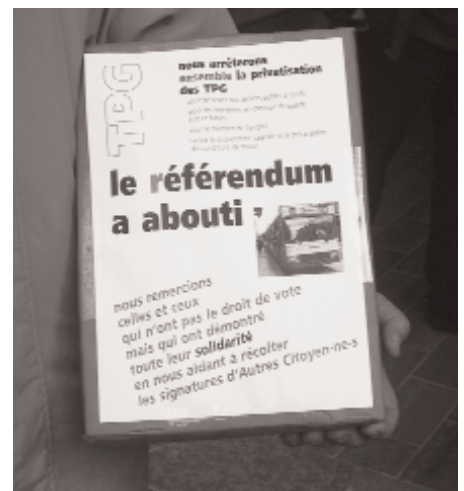
Le 16 octobre 2004, les représentants des syndicats et des partis de gauche ont déposé 14'223 signatures auprès du Service des votations et élections contre la nouvelle loi permettant de dépasser le plafond de 10% de sous-traitance autorisée aux TPG.

Le SIT s'est engagé dans la bataille référendaire lancée par le syndicat SEV pour s'opposer à la privatisation d'un service public et dénoncer la sous-enchère salariale pratiquée par les entreprises privées sous-traitantes. Celles-ci, non sou-

mises à une Convention collective de travail, soumissionnent à des prix toujours plus avantageux pour les TPG au détriment des conditions de travail des conducteurs qui voient leur contrat de travail périodiquement remis en cause par de nouvelles soumissions. Le licenciement collectif chez le sous-traitant Beck dont il est question dans ce numéro en est l'exemple le plus récent.

Après avoir récolté plus de double du nombre de signatures nécessaires, le comité référendaire pense déjà à la votation qui pourrait avoir lieu en 2005 et remercie toutes les personnes qui ont permis à ce référendum d'aboutir !

Simon Descombes



Assurance maternité genevoise

Divers projets de lois déposés au Grand Conseil

Suite à la votation populaire instaurant dans toute la Suisse un congé maternité payé de 14 semaines, il s'agit maintenant de se pencher sur le sort que réservera Genève à son assurance maternité cantonale.

Comme nous l'avons rappelé dans nos précédents numéros, Genève peut conserver les dispositions plus avantageuses qu'elle réserve aux femmes professionnellement actives en cas d'accouchement et aux parents qui accueillent un enfant en vue d'une adoption.

La loi fédérale entrera probablement en vigueur en juillet 2005. Dans cette perspective, plusieurs projets de lois ont été déposés au Grand Conseil.

Le premier projet vise simplement à mettre en conformité la loi genevoise avec la loi fédérale. Il s'agit d'un toilettage de la loi actuellement en vigueur, qui permettrait de conserver les 16 semaines de congé maternité et adoption, et des indemnités plus élevées que sur le plan fédéral. Ce projet a été déposé par le parti socialiste et solidaires.

Le deuxième projet de loi, déposé par les Verts, propose de conserver les acquis de la loi genevoise et d'y ajouter un congé parental de 24 semaines à prendre par le père et la mère. Pour les personnes salariées, cette allocation parentale serait subordonnée à l'acceptation formelle de l'employeur. Si le

congé est pris à temps partiel, il serait prolongé proportionnellement.

Le troisième projet de loi a été déposé par l'Alliance de gauche. Il vise à compléter les dispositions fédérales pour atteindre un congé maternité total de 26 semaines (6 mois). Dès la 18e semaine de congé, la reprise de travail à 50% au moins permet de prolonger d'autant le congé maternité. Durant cette même période, le père pourrait prendre le congé restant alors que la mère reprendrait son travail. L'adoption serait traitée par analogie.

Ces projets visent donc tous à maintenir, voir améliorer, les dispositions genevoises.

Mais aussi des projets de suppression des avantages

Une motion du Parti démocrate chrétien est venue compléter cette avalanche de propositions.

Ce parti propose de supprimer l'assurance maternité au profit d'une augmentation de l'allocation de naissance de 3000 francs et d'une augmentation du montant de l'allocation

familiale qui passerait de 250 à 300 francs par mois. L'adoption est oubliée dans cette proposition. On peut dire que ce projet constitue un recul pour les femmes actives de ce canton.

Nous savons enfin que le chef du DASS, Pierre-François Unger, planche sur deux propositions de lois allant dans le même sens que la proposition du PDC : l'abrogation de l'assurance maternité au profit d'une révision de la loi sur les allocations familiales. Il a promis de consulter les syndicats dans le courant décembre. Nous en saurons alors plus sur ses intentions et nous les présenterons en détail dans SIT-info.

L'ensemble de ce débat a été renvoyé à la commission des affaires sociales du Grand Conseil. Les syndicats ont demandé à être auditionnés pour exprimer leur point de vue. Tout recul en matière de perte de gain pour les femmes actives en cas d'accouchement, ou pour les parents ayant pris la décision d'adopter un enfant, sera combattu avec la dernière énergie.

Nous savons encore faire la différence entre une perte de gain permettant de prendre un congé de 16 semaines ou plus et des mesures de politique familiale. L'amélioration doit être concomitante.

Valérie Buchs

11e congrès SIT : résolution

Assurance maternité genevoise : défendons-la !

Suite à la récente décision populaire de mettre fin à une grave lacune de la législation suisse, un congé maternité payé de 14 semaines verra enfin le jour en juillet 2005. A Genève, canton pionnier, l'assurance maternité existe déjà depuis plus de trois ans. Elle prévoit de meilleures dispositions que l'assurance fédérale, puisque nous bénéficions d'un minimum de 16 semaines de congé maternité, d'un congé adoption de 16 semaines à prendre par le père ou la mère et d'indemnités plus élevées que sur le plan fédéral. Cette assurance maternité genevoise fonctionne à la satisfaction de toutes et tous.

Pourtant, déjà au cours de la campagne de votation, certaines voix se sont élevées pour réclamer l'abrogation des dispositions plus favorables existantes à Genève, sous prétexte de s'aligner sur le congé minimaliste de la loi fédérale. La population genevoise, qui a voté en faveur d'un congé maternité pour toute la Suisse avec 80% de OUI, a su démontrer sa solidarité. Ces voix ont été déterminantes pour gagner le 26 septembre dernier, car nous savons que la loi fédérale prévoit la possibilité pour les cantons de faire mieux. Aujourd'hui, il n'existe aucune

raison valable de reculer à Genève. Si le Grand Conseil devait abroger l'assurance maternité genevoise, le SIT s'associera aux autres forces du canton pour lancer un référendum contre le démantèlement de cet acquis.

L'assurance maternité genevoise est un pas en faveur de l'égalité entre sexes. Elle soulage les familles d'un souci financier lors d'une naissance ou d'une adoption et permet à la mère exerçant une activité professionnelle, ou au père en cas d'adoption, de rester auprès de son enfant pendant 16 semaines, ce qui n'est pas un luxe.

Plutôt que de reculer, il est aujourd'hui indispensable de poursuivre le renforcement des mesures permettant aux femmes et aux hommes de mieux concilier les tâches familiales et professionnelles. Cela passe par une série de mesures : la création de nouvelles places en crèche, un congé parental payé pour le père et la mère, une augmentation du montant des allocations familiales, des congés payés en cas d'enfants ou de parents proches malades. Ces mesures doivent venir compléter les dispositions de l'assurance maternité genevoise et non pas s'y substituer !

Résolution adoptée à l'unanimité moins une abstention

Offensive et contre-offensive

En septembre 2002, le peuple suisse avait fait échec au projet de loi sur le marché de l'électricité (LME), dans le but d'empêcher la privatisation de cette énergie. Genève avait refusé la LME à près des deux tiers des votants-e-s.

Le SIT s'était associé au référendum, car notre syndicat s'oppose à la déréglementation d'un nouveau secteur des services publics. Cette privatisation vise à faire baisser les prix du courant électrique au profit des gros consommateurs industriels. Toutes les expériences faites dans les marchés libéralisés prouvent que ce sont justement les ménages et les petites entreprises qui se voient confrontés à une augmentation des prix. En livrant le courant électrique à la spéculation des multinationales, les pays qui l'ont privatisé n'ont pas pu garantir la sécurité de l'approvisionnement et ont dû subir des situations de grave pénurie. En supprimant le contrôle des pouvoirs publics sur le courant électrique, les monopoles d'approvisionnement publics seront rapidement remplacés par le pouvoir de marché d'un petit nombre de géants produisant du courant à l'aide de centrales nucléaires ou à charbon, qui menacent un approvisionnement écologique. Le développement des énergies renouvelables et les économies d'électricité ne seraient plus encouragés.

Les cantons tentent de protéger leur monopole public

Profitant d'un certain vide juridique, la Watts Schweiz SA (Migros) a saisi la commission de la concurrence, puis le Tribunal fédéral, pour casser le monopole public des Entreprises Electriques Fribourgeoises et ouvrir l'accès au réseau aux entreprises privées pour acheminer le courant. A cette époque, il n'existait pas de base légale à Fribourg pour conserver un monopole public de fait.

Le 17 juin 2003, le Tribunal fédéral a rendu un jugement basé sur la loi sur les cartels et qui ouvre l'accès au réseau à des tiers. Le Conseil fédéral n'a pas l'intention d'extraire le marché de l'électricité de la loi sur les cartels, puisque sa volonté est de prévoir une ouverture réglementée au marché. Sentant le vent du libéralisme sauvage souffler, les cantons cherchent aujourd'hui à protéger leur monopole public et à conserver un contrôle démocratique sur l'énergie électrique. C'est le cas de Fribourg qui a, depuis ce jugement, instauré ce principe en 2003. Le 1er septembre 2004, le parlement neuchâtelois a approuvé une loi instituant un monopole cantonal en matière électrique. Vaud débat actuellement d'un projet de décret allant dans le même sens.

Les milieux économiques mettent le turbo

Suite à l'échec de la LME et face à cette absence de loi cadre, le lobby électrique et économiques, l'organisation faitière du patronat, ayant de la suite dans les idées, ont multiplié les pressions pour remettre sur le tapis un projet allant dans le même sens que la LME. Sur le plan national, le Conseil fédéral a mis en consultation une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), qui prévoit une libéralisation du marché en 2007 pour les gros consommateurs, absorbant plus de 100 MWh, et une ouverture totale cinq ans plus tard. Cette deuxième étape serait soumise à un référendum facultatif. La LApEl instituerait également un gestionnaire privé du réseau de transport du courant. Ce projet bafoue clairement la volonté populaire exprimée contre la LME. Pourtant, les milieux économiques considèrent que ce projet est encore insuffisant, car le rythme d'ouverture pour les entreprises va, selon

eux, trop lentement. Ils souhaitent une libéralisation totale en 2007 au plus tard et en une seule étape.

Dans ce but, l'UDC argovien Christian Speck a déposé une initiative parlementaire visant l'ouverture du marché de l'électricité pour fin 2006 par le biais d'une loi simplifiée. La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a récemment approuvé cette initiative et renvoyé à d'autres lois les questions du commerce et du transit international du courant, ainsi que des énergies renouvelables.

Une initiative préventive lancée à Genève

Dans notre canton, il existe un monopole public de fait de l'approvisionnement en électricité. Ce sont les Services industriels de Genève (SIG) qui l'exercent, de même que pour l'eau et le gaz. Il n'existe pourtant pas de base légale claire pour maintenir ce monopole. Compte tenu des récentes attaques des acteurs économiques, profitant des lacunes de nos textes légaux pour imposer une libéralisation rampante, les syndicats, les partis de gauche et les Verts, les milieux de défense de l'environnement et anti-nucléaires ont décidé de lancer une initiative populaire cantonale. Le SIT invite à faire signer massivement cette initiative intitulée "Energie-Eau : notre affaire ! Respect de la volonté populaire." Elle vise à mettre un frein à toute tentative du privé de s'emparer de biens vitaux pour la population, que sont l'électricité, l'eau et le gaz, afin d'en tirer profit. Selon la suite donnée aux débats parlementaires au plan national, nous serons peut-être aussi amenés à participer au lancement d'un nouveau référendum.

Valérie Buchs

Non au saccage des droits des chômeuses-eurs

La majorité de droite et d'extrême droite du Grand Conseil a décidé de démanteler les mesures cantonales genevoises destinées aux chômeuses-euses de longue durée. Ces mesures permettaient à une personne qui a épuisé ses indemnités fédérales de chômage d'obtenir un emploi pendant en général une année auprès d'une collectivité publique ou d'une institution à but non lucratif. Cela lui fournissait - après deux ans de chômage - un emploi et un salaire, lui évitant l'assistance publique, et lui permettait aussi de recouvrer un nouveau droit à des indemnités fédérales de chômage.

Alors que le chômage de longue durée explose à Genève, la majorité du Grand Conseil veut faire de fausses économies et réduire ces emplois à six mois au plus, ce qui réduit non seulement la période d'emploi et de salaire, mais empêche d'avoir droit ensuite à de nouvelles indemnités fédérales. De plus, le salaire minimum des emplois temporaires serait supprimé, engendrant une spirale vers une baisse de revenu.

Ainsi, ce sont les représentant-e-s des patrons qui licencient et sont donc responsables du chômage, qui s'en prennent aux droits des chômeuses et chômeurs, leur coupent des possibilités d'emploi, les poussent à l'assistance publique, et cela avec l'aide d'autorités politiques qui ne font pas leur travail, qui laissent la situation se dégrader, sont incapables de redonner une vie économique diversifiée à Genève.

Le chômage ne touche pas seulement quelques catégories de personnes, il concerne

chaque travailleur-euse. En ont fait la cruelle expérience depuis quelques années bien des celles et ceux qui avaient pu se croire relativement à l'abri : nulle profession, nul âge, nulle situation sociale n'est à l'abri de la perte de l'emploi. Pour beaucoup, cette perte est le début d'une spirale infernale qui peut mener inexorablement - outre les conditions matérielles - vers la perte de la confiance en soi, le déclin des connaissances professionnelles, la déconsidération, voire la stigmatisation. Sans compter le dernier recours à l'assistance sociale.

Voilà ce contre quoi le système des emplois temporaires permettait de lutter. Certes imparfaitement... mais sous prétexte de non-perfection, la droite et l'extrême droite - qui représentent les milieux qui licencient et qui créent le chômage - préfèrent tout saccager.

S'il y a des chômeuses et des chômeurs à Genève, c'est bien parce que les décideurs économiques sont incapables de créer des emplois résorbant le chômage. Ce n'est pas en supprimant des droits que l'on poussera les gens à travailler : y a-t-il à Genève 16 000 places de travail libres que les 16 000 demandeurs-euses d'emploi pourraient occuper ?

Le SIT contribue évidemment au référendum lancé contre cette loi par la CGAS et les partis de gauche et Verts et s'investit activement dans la récolte de signatures et dans la campagne qui suivra.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Référendum chômage Le dernier moment

Au moment où vous recevrez ce SIT-info, le délai référendaire sera presque arrivé à son terme.

Nous vous demandons donc de nous renvoyer les listes de signatures - même partiellement remplies - le plus rapidement possible.

Travailler le dimanche... d'abord dans les gares, ensuite partout...

NON au travail du dimanche !

Le parlement fédéral a accepté une modification de la Loi sur le travail qui permettra désormais à tous les magasins et entreprises de services situés dans une grande gare ou dans un aéroport de faire travailler leur personnel le dimanche.

Aujourd'hui déjà les magasins dans les gares peuvent être ouverts le dimanche, pour autant qu'ils répondent "aux besoins des voyageurs". On peut donc y acheter à manger et à boire, des polars et des pampers, des aspirines et des fleurs, ceci même le dimanche.

Mais selon la volonté du parlement, les grandes gares et les aéroports se transformeront en centres commerciaux ouverts 7 jours sur 7. Ainsi donc le dimanche on pourra donc s'y promener pour acheter une trottinette, conclure une assurance ou faire coiffer son chien, ceci au nom de la sacro-sainte liberté du consommateur de pouvoir faire ses achats jour et nuit, pendant la semaine comme le dimanche.

Ce qu'on oublie, c'est qu'un magasin ouvert signifie qu'il y a des vendeuses et vendeurs qui y travaillent. Les conditions de travail dans le secteur de la vente sont difficiles. Les salaires sont bas, les horaires de travail souvent irréguliers et le samedi est un jour de travail comme les autres. Le dimanche est souvent le seul jour de congé fixe dans la semaine d'une vendeuse ou d'un vendeur. Le seul jour où on peut voir des amis, avoir une vie sociale, passer du temps avec sa famille.

Aujourd'hui, le parlement veut généraliser le travail du dimanche dans les gares - mais il veut aller encore plus loin. En effet, le Conseil des Etats vient de demander au Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi afin de permettre désormais l'ouverture de tous les magasins le dimanche ! Demain, le dimanche sera donc un jour de travail comme les autres pour les vendeuses et vendeurs !

Signez ce référendum pour dire NON au travail du dimanche. Tout le monde a droit à une vie sociale et familiale digne de ce nom !

à découper et renvoyer au syndicat



Sans dimanche, le travail est sans fin

Non au travail du dimanche !

Référendum contre la modification du 8 octobre 2004 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Lai sur le travail)

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 29s.), que la modification du 8 octobre 2004 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Lai sur le travail) soit soumise au vote du peuple. Seuls les électrices et électeurs résidents dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectives à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	NPA		Commune politique			Canton
	NOM (écrire à la main et si possible en majuscules)	PRENOM	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et n°)	Signature manuscrite	
1						
2						
3						
4						

Expiration du délai référendaire: 27 janvier 2005.

La/la fonctionnaire soussignée certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessous ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

La/la fonctionnaire compétente pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Scellé:

Lieu:

Date:

Retourner s.v.p. ce formulaire, partiellement ou complètement rempli, au plus vite au SIT - case 3287 - 1211 Genève 3. Il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. D'autres formulaires peuvent être commandés à l'adresse indiquée ou par le numéro de téléphone 022 818 03 00 ou par courriel sit@sit-syndicat.ch

Victoire importante devant les prud'hommes

Bâtiment : des ouvriers, pas des hommes-grenouilles

Un jour à ne pas mettre un chien dehors, après 20 ans de bons et loyaux services, Monsieur S. a demandé à son employeur, l'entreprise F&J Zanelli, de respecter les dispositions de la Convention nationale du secteur principal de la construction en (CN) en cas d'intempéries, ni plus ni moins. Cette dernière lui a fait payer le prix fort en le licenciant le lendemain pour des raisons... économiques !

Monsieur S. est âgé de 50 ans. Travailleur du bâtiment, il a été engagé par l'entreprise F&J Zanelli, plus précisément par Monsieur Attilio Zanelli en 1984, il y a maintenant 20 ans. Pendant toutes ces années, Monsieur S. n'a pas ménagé sa peine au sein de cette entreprise, oeuvrant même grandement à son développement.

Le 29 octobre 2003, comme

Réaction inadmissible

Membre de la Société suisse des entrepreneurs et par donc signataire de la CN, au bénéfice d'une grande expérience dans le secteur du bâtiment (à ce titre notamment elle obtient fréquemment des marchés publics), l'entreprise Zanelli est parfaitement au courant des droits de ses salariés. Aussi, ce jour-là, lorsqu'elle répond à la demande de Monsieur S. de travailler à l'abri par un renvoi pur et simple à la maison assorti de reproches, ce n'est pas en méconnaissance de cause, ce d'autant que le lendemain, soit le 30 octobre, celui-ci recevait une lettre de licenciement dont nous vous laissons le soin de juger le contenu :

"Par la présente, nous avons le regret de vous informer que pour des raisons économiques, nous devons nous passer de vos services et ce, dès le 31 janvier 2004.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous présentons, Monsieur, nos meilleures salutations".

Le contenu de cette lettre de licenciement est choquant à plus d'un titre. D'abord, elle sanctionne de manière immédiate et de façon scandaleuse un travailleur exemplaire qui n'a eu d'autre tort, après 20 ans de travail au sein de l'entreprise, que celui de défendre ses droits et ceux de ses collègues, et vouloir préserver sa santé. Ensuite, elle montre la mentalité de certains employeurs qui, malgré leurs beaux discours, n'ont pas la moindre envie de voir les conditions de travail sur les chantiers s'améliorer.

Que dit la CN en cas d'intempéries

Comme nous l'avons souvent rappelé dans SIT-info, l'article 61 de la convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse stipule que, dans des conditions météorologiques qui mettent en péril la santé du travailleur et/ou empêchent un déroulement efficace des travaux (pluie, neige, foudre, grand froid), les travaux de construction en plein air doivent être interrompus pour autant que cela soit techniquement possible.

A son alinéa 2, il précise que la suspension du travail doit être ordonnée par l'employeur ou son représentant. Pour juger si une suspension du travail est nécessaire ou pas, les travailleurs concernés doivent être consultés.

Aux prud'hommes, Zanelli s'enfonce...

Non contente d'avoir pris une décision inadmissible, l'entreprise Zanelli s'est enfoncée encore un peu plus dans sa logique exécrable lors de l'audience de délibération du 5 mai 2004 du Tribunal des prud'hommes où Monsieur S. l'avait assignée pour licenciement abusif.

A cette occasion, ses représentants sont permis de mettre en doute la qualité de son travail (pourtant exemplaire) et sa réputation, sous-entendant qu'il avait travaillé au noir pendant une période de maladie.

Mais le Tribunal des prud'hommes n'a pas été dupe. En effet, au vu des pièces fournies, notamment un bulletin de MétéoSuisse attestant de fortes pluies ce fameux 29 octobre,

de la prime de 1000 francs que Monsieur S. avait touchée quelques semaines avant pour son excellent travail, et des témoignages recueillis quant au fait que l'entreprise Zanelli avait engagé trois personnes entre mi-janvier 2004 et mars 2004, réduisant ainsi à néant le motif économique du licenciement, l'entreprise F&J Zanelli a été condamnée à verser à Monsieur S. la somme nette de 20'820 francs, soit quatre mois de salaire, à titre d'indemnité pour licenciement abusif.

Une victoire importante mais...

Ce jugement est une victoire importante pour lessalariés confrontés aux intempéries et surtout aux patrons qui ne les reconnaissent pas, mais gardons-nous bien d'un quelconque triomphalisme.

En effet si, avec l'aide du SIT, Monsieur S. a été gratifié d'un jugement favorable, ce dont on se réjouit, il n'en demeure pas moins qu'il a perdu son emploi pour le seul motif qu'il a voulu faire respecter ses droits et préserver sa santé.

Ce fait est intolérable et nous dénonçons donc l'entreprise Zanelli à la commission paritaire genevoise du gros-œuvre en demandant à celle-ci de prononcer une amende exemplaire à son encontre pour non respect de la CN.

Parallèlement, le SIT continuera son travail d'information sur les chantiers s'agissant des droits des travailleurs en cas d'intempéries et des conséquences de ces dernières sur la santé ! Ce jugement sera un signe de notre détermination !

Thierry Horner

TUTA BLU

Une nouvelle création du teatro due punti inspirée d'une manière libre du roman de Tommaso Di Ciaula TUTA BLU.

DU 7 AU 19 DÉCEMBRE 2004,

(mardi au samedi à 20h30, dimanche à 18h)

SCÈNE DE L'API, 25 rue du Vuache, 1201 Genève

réservations au 022 731 69 44

ou à teatroduepunti@infomania.ch

Avec conception, jeu : Antonio Buil, Paola Pagani, mise en scène et régie : Geneviève Guhl, lumières : Yann Marussich, décor : Yann Marussich et administration : Simon Soutter.

Tommaso Di Ciaula est un ouvrier d'Italie du Sud qui enfle tous les jours son bleu de travail, fait ses huit heures et écrit le soir après l'usine, de toutes ses forces, avec la volonté de donner la parole à son quotidien, à sa vie, aux gestes du travail, à ses rêves, à l'abrutissement à l'intérieur de l'usine.

Di Ciaula se situe dans ce grand courant de la littérature industrielle italienne avec la force du témoignage et la brutalité qu'a parfois la sincérité. On passe de la satire féroce à la poésie, du lyrisme bucolique aux descriptions minutieuses.

TUTA BLU est l'histoire d'un ouvrier plus créatif, plus fou, plus subversif, qui revendique l'air pur, le jeu, l'amour, la tendresse, la gaieté, la justice, l'animalité, un ouvrier qui pense avec sa tête, un ouvrier qui veut vivre et pas seulement survivre.

Tommaso Di Ciaula

Écrit à la fin des années 70, ce récit reste d'actualité. Si l'histoire a apparemment changé les conditions de vie des ouvriers, l'analyse poétique que TUTA BLU propose est pourtant encore valide aujourd'hui. Le besoin de consommation comme une revanche sur l'aliénation du travail et sur la mécanisation, la pollution de l'environnement et des gens, le manque de respect envers la dignité, restent des phénomènes tristement actuels.

La lumière et le son vont définir le milieu de l'ouvrier. La scénographie sera prise en charge par un choix de projecteurs des années 70. Ces grandes machines à produire la lumière seront suspendues par des chaînes à différentes hauteurs et envahiront l'espace. Nous avons donc choisi de placer l'usine en hauteur, comme suspendue sur la tête de l'ouvrier : inquiétude planant, épée de Damoclès toujours prête à tomber. Elle opprime l'ouvrier de sa seule présence menaçante.



Second oeuvre et métallurgie du bâtiment

Retraite anticipée

L'idée d'une retraite anticipée a fait son chemin et dès janvier 2005, les salariés du second oeuvre et de la métallurgie du bâtiment de Genève, auront la possibilité d'en bénéficier à partir de l'âge 62 ans. Belle victoire !

En effet, la retraite anticipée permettra de prendre un repos avancé bien mérité aux 6'000 personnes qui travaillent à Genève dans ces deux branches comprenant une bonne quinzaine de métiers (plâtriers, peintres, étagiers, couvreurs, vitriers, marbriers, électriciens, constructeurs métalliques, serruriers, chauffagistes, ferblantiers, installateurs sanitaires, etc.).

Une mesure amplement justifiée, car les ouvriers employés dans ces secteurs sont exposés à des conditions de travail pénibles physiquement. En effet, le travail sur les chantiers soumet les travailleurs aux variations climatiques de

l'hiver et de l'été, exige un effort physique dû aux postures et gestes nécessaires à l'accomplissement des professions et, pour certains métiers, les travailleurs sont exposés à un haut degré de toxicité provenant des produits utilisés.

C'est peut-être à cause de ces particularités que l'on peut expliquer l'explosion des cas d'invalidité dans les secteurs du bâtiment. Dans ces conditions, la possibilité pour les travailleurs de s'arrêter trois ans avant l'âge légal de la retraite n'est que justice et constitue un début de reconnaissance de l'effort pénible consenti par le travailleur pour la bonne marche de l'entreprise.

Les conditions nécessaires pour bénéficier de la retraite anticipée sont :

- d'être âgé d'au moins 62 ans mais de moins de 65 ans;
- d'avoir travaillé, en qualité de personnel d'exploitation, dans une entreprise d'un des deux secteurs professionnels pendant au moins 20 ans;
- d'avoir une activité ininterrompue pendant les 10 dernières années précédant le versement des prestations;
- de ne plus exercer une activité lucrative dans les métiers de ces professions après l'octroi des prestations.

En cas de durée de service inférieure à 20 ans mais supé-

rieure à 10 ans, le travailleur a toujours droit à la retraite anticipée mais les prestations seront réduites.

Des périodes d'inactivité pour cause de chômage, d'accident ou de maladie sont tolérées dans une certaine limite.

Prestations prévues

La rente mensuelle est égale à 75% de la moyenne du salaire AVS des trois dernières années pour le second oeuvre et des deux dernières pour la métallurgie du bâtiment. La rente ne peut pas dépasser 4'500 francs par mois et ne peut pas être inférieure à 3'500.- par mois (sauf dans les cas particuliers des rentes réduites). De plus, différentes modalités sont prévues pour maintenir les cotisations à l'AVS et à la prévoyance professionnelle, durant la période où le travailleur touche la rente.

Cotisations

Pour bénéficier de la retraite anticipée il faut que le travailleur ait cotisé, depuis le 1er juillet 2004, 2% du salaire brut (1% à charge du travailleur, 1% à charge de l'employeur).

Pour les travailleurs qui sont au chômage depuis le 1er juillet 2004 et ayant droit à la rente en 2005, il existe la possibilité de cotiser individuellement (dans ce cas 2%). Dans tous les cas, les permanences du SIT vous donneront des renseignements complémentaires.

Jorge Klappenbach

Stations-service

Les shops soumis à la CCT

Le canton de Genève compte près de 450 personnes employées dans les stations-services.

Depuis décembre 2002, la grande majorité de ces salariés-e-s est assujettie à la convention collective cadre dans le commerce de détail. Leur horaire hebdomadaire ne doit donc pas dépasser 42 heures de travail réparties sur 5 jours au

maximum pour un salaire minimum (sans CFC) de 3'280 francs par mois.

Les auxiliaires doivent être engagés-e-s de manière fixe dès 5 mois de travail et voir leur temps de travail stipulé contractuellement. Quant à la perte de gain maladie, elle couvre au moins 80% du salaire dès le premier jour de maladie. Plus préoccupés à revendi-

quer leur droit de vendre des fleurs ou de l'alcool, les gérants de certaines stations semblent souvent oublier que ces normes s'appliquent aussi à leurs "shops". Le SIT est donc parti en tournée rappeler aux employé-e-s et employeurs de ce secteur que la CCT-cadre s'applique aussi à leurs points de vente. A bon entendre!

LC

Abonnez-vous à

L'émili e

Fondé en 1912 par Emilie Gour, le mensuel L'émilie est le plus ancien journal féministe au monde.

Abonnements : 65 fr. par an

Informations :
076 348 86 02
ou www.lemilie.org

MBA ou l'arbitraire permanent

Même si nous n'avons plus d'illusion sur les conditions de travail dans ce secteur relativement organisé, le nombre d'employé-es de garages dont les droit sont bafoués s'accroît au point où nous nous demandons ce qui permet à ces employeurs d'agir de la sorte...

MBA en est un cas parmi tant d'autres, avec en prime la mauvaise foi de l'employeur. Nuno D. en a fait les frais et a constaté que même travailler quelques temps pour survivre sans se former et faire carrière dans ce métier n'est pas tâche facile quand on est employé chez ce type de patron.

A son engagement, le travailleur s'était vu demander s'il voulait être déclaré ou pas et quand il a répondu affirmativement, le patron lui a promis un salaire de 3'500 francs par mois en tant qu'aide mécanicien.

Pour l'encourager à oeuvrer pour la "bonne marche du garage" le patron lui ordonne de laver les voitures quand le thermomètre indiquait une température au-dessous de 0 degré...

Le 24 décembre 2003, sans aucun motif, Nuno D. est licencié verbalement, avec effet immédiat. L'entreprise avait pris l'habitude d'agir ainsi et l'employeur n'a fait qu'appliquer ce qu'il avait l'habitude de faire, y compris de ne pas remettre de

fiche de paie et de payer les vacances.

Pour tromper le tribunal des prud'hommes, le patron n'hésite pas à déclarer que le licenciement verbal avait été annoncé le 28 novembre précédent et dépose en avril une fiche de paie de décembre avec la signature de l'employé que celui-ci ne reconnaît pas.

Convoqué au tribunal, un autre employé explique que les conditions de travail laissent à désirer, que la rotation du personnel est excessive et raconte qu'il a été traité de manière épouvantable par le mécanicien qui ne se gênait pas pour lui tirer les oreilles et le traiter de "petit con" pour qu'il apprenne mieux le métier de mécanicien. L'employeur n'a jamais osé intervenir car l'apprenti, c'est le petit chien qu'il faut traiter de la sorte pour qu'il apprenne à réparer les voitures. Le commissaire d'apprentissage, lui aussi employeur, trouve ce traitement normal... Cet autre employé a fini par en souffrir jusqu'à la maladie et a dû aller ailleurs pour pouvoir se

former.

Par ordonnance préparatoire, le tribunal a demandé à l'employeur de produire les fiches de payes et les relevés des versements auprès de la caisse de compensation. L'original de la fiche de paie du mois de décembre 2003 fait penser à une décalcomanie maladroitement et ne correspond pas à la copie versée au dossier au mois d'avril, ce qui a été relevé par le tribunal.

Les justes motifs pour de graves manquements n'ont pas été retenus par le tribunal : l'employeur ne savait pas quoi reprocher au travailleur.

Le garage a été condamné à payer le délai de congé au travailleur jusqu'au 31 janvier 2004.

Le problème des apprentis maltraités n'est pas résolu pour autant, les commissaires d'apprentissage n'étant pas informés de ce que subissent les apprentis ou ne veulent pas s'affronter à un de leurs collègues.

Ce n'est pas la première fois qu'un apprenti et des employés de garage sont traités de la sorte, mais il est clair que les garages qui se comportent ainsi ne devraient pas se voir confier la formation de jeunes et, quant au comportement de ces patrons et d'autres, les tribunaux sont encore faibles...

Boumédienne Benmiloud

Sous-traitance au rabais aux TPG

Les licenciements collectifs chez Beck

Une nouvelle affaire vient éclairer les conditions de travail des chauffeurs des entreprises sous-traitantes des Transports Publics Genevois (TPG). L'entreprise Beck ne paie plus les cotisations LPP de ses employé-e-s depuis plus de 18 mois et tente de leur en faire payer les conséquences. Aujourd'hui quasiment tous licenciés sans respect de la procédure de consultation préalable et donc de manière abusive, les salarié-e-s entendent bien faire valoir leurs droits.

Explosions des cotisations LPP

Quelle n'a pas été la surprise des salariés de Jean-Pierre Beck SA, en majorité conducteurs-tristes sur des lignes sous-traitées des TPG lorsque, en juin 2004 ils ont reçu un avis de leur employeur indiquant laconiquement que, suite à un changement de caisse de pension LPP, ils étaient tenus de compenser l'augmentation de la prime, avec effet rétroactif dès septembre 2003. Les salarié-e-s ont donc d'abord encaissé une explosion de leur cotisation LPP. Puis, dès août, leur patron leur a de plus retenu entre 100 et 200 francs sur leur salaire à titre de "rattrapage LPP", soit de compensation rétroactive pour l'augmentation de la prime.

Pour finir, à mi-octobre les chauffeurs ont appris leur licenciement collectif pour cause de rupture du contrat de sous-traitance liant l'entreprise aux TPG. Exaspérés, les salarié-e-s sont aujourd'hui décidés à faire valoir leurs droits.

Petit retour en arrière pour comprendre comment en sont arrivés là : en juin 2004, Beck ne payait plus ses cotisations à sa caisse de prévoyance depuis plusieurs mois, celle-ci a rompu son contrat avec l'entreprise. Par conséquent le contrat de prévoyance a été repris, comme cela est prévu dans ce genre de cas, par l'institution supplétive LPP, avec

pour mission d'assurer la prévoyance du personnel avec effet rétroactif en septembre 2003. Cette institution gérant la prévoyance de nombreuses entreprises en difficulté supporte notamment des frais de gestion beaucoup plus importants qu'une caisse classique et affiche un niveau de prime plus élevé, dans ce cas environ le double. Si bien que Beck veut aujourd'hui contraindre ses salarié-e-s à payer avec effet rétroactif l'augmentation des primes LPP. Pour le SIT, c'est d'autant plus inacceptable que, durant tous ces mois et jusqu'à aujourd'hui, alors que l'entreprise ne versait pas un sou à sa caisse de prévoyance, elle retenait des cotisations à ce titre sur le salaire de ses employés.

Demandes au tribunal

Si aucun accord ne peut être trouvé avec la direction de l'entreprise, les travailleurs-euses iront au tribunal pour réclamer leur dû. Ce n'est en effet pas aux salarié-e-s de payer aujourd'hui les conséquences de la mauvaise gestion de l'entreprise qui s'est traduite par une explosion des primes de prévoyance. L'employeur demandait aujourd'hui aux travailleurs de rembourser un montant d'environ 1500 à 2000 francs par personne, soit pour l'ensemble de l'entreprise, une somme d'environ 45 à 55'000 francs correspondant à l'aug-

mentation de la prime LPP de septembre 2003 à aujourd'hui.

Considérant que cette augmentation constitue un dommage aux travailleurs dont est responsable l'employeur, le SIT se battra pour que ça ne soit pas aux travailleurs de la supporter. De plus, les travailleurs feront valoir leur droit à une indemnité pour licenciement abusif. En effet, le 4 octobre 2004, les TPG - récollant ce qu'ils avaient semé par leur système de sous-traitance - se sont trouvés devant une entreprise faisant face à de telles difficultés de paiement qu'ils ont résilié le contrat qui les liait à l'entreprise pour la fin du mois. Celle-ci a immédiatement licencié 27 salariés en bafoyant la loi sur les licenciements collectifs, qui prévoit en effet que les salariés soient consultés avant la notification des licenciements et que le résultat de cette consultation soit transmis à l'Office cantonal de l'emploi. Le Code des Obligations considère le licenciement collectif sans respect de la procédure de consultation préalable comme abusif et prévoit une indemnité de deux mois de salaire par travailleur.

Pour finir, il n'est pas inutile de préciser que la situation actuelle de l'entreprise Beck n'est sans doute pas étrangère à une soumission défiant toute concurrence. Le système actuel de sous-traitance doit donc aussi être dénoncé parce qu'il met les travailleurs dans une situation d'instabilité permanente. Que ce soit face à leur avenir dans une entreprise qui, pour remporter un marché très convoité, a soumissionné à très bas prix et ne peut plus faire face à ses engagements financiers ou face au renouvellement périodique des contrats qui conduit leur entreprise à perdre des soumissions, les travailleurs paient à tous les coups les pots cassés !

Simon Descombes

Des coups de pied ...



Nous continuons ici la rubrique "les coups de pied", dénonçant les commerces qui ne respectent pas la convention cadre obligatoire dans la vente.

1. Pouly Tradition SA :

Bien connue de nos services, la maison Pouly s'est dernièrement fait épingle. C'est sa police d'assurance perte de gain qui était concernée puisque non conforme à la convention cadre de la vente. En effet, celle-ci prévoit l'obligation faite à tout employeur d'assurer son personnel dès le premier jour de maladie et de lui garantir au minimum 80% de son salaire. Cet article n'était jusque-là pas respecté par Pouly qui ne couvrirait pas les deux premiers jours.

2. Denner SA :

Mention spéciale pour la société Denner qui reconnaît ne jamais avoir vu la couleur de la CCT genevoise. Se justifiant en avançant la difficulté de tenir compte des réglementations propres à chaque canton, Denner a reconnu son forfait. Son personnel travaille 44 heures (pauses comprises) au lieu des 42 prévues, et Denner ne stipule pas le temps de travail sur les contrats de ses salarié-e-s. Pour une vingtaine d'auxiliaires actuellement, cela signifie une modification sans délai du contrat de travail ainsi qu'un calcul des heures supplémentaires dès la 42e. Alors, personnel de Denner, soyez très attentifs à vos contrats et n'hésitez pas à venir nous voir !

3. City Disc :

Quelques pommes également bien pourries pour City Disc qui ne tient toujours pas compte de la convention de la vente. Après s'être fait amender une première fois en 2003 par la commission paritaire, ce magasin n'a rien fait pour se mettre en conformité. Le temps de travail n'est pas stipulé dans les contrats et les heures supplémentaires ne sont pas compensées dans les 14 semaines. Cette fois-ci, l'amende sera donc plus salée, avec les garanties syndicales que nous les surveillerons de près.

4. Charivane SA :

Charivane, ce sont les enseignes "Histoire de plaire". Depuis le mois de mai dernier, ces magasins ont été rachetés par cette jeune société. De manière générale, les conditions semblent respecter les normes conventionnelles, à l'exception des trois premiers jours de maladie, exclus du contrat d'assurance. Toutefois, nous garderons l'œil ouvert sur cette société qui semble bien près de ses sous, attendant la moindre occasion pour gagner quelques billes.

Parcs et jardins

Négociations salariales

En commission paritaire, le 15 novembre, les patrons ont annoncé la couleur sur fond de mur de lamentations : ils ne peuvent accorder à leurs travailleurs-euses que l'indexation de 1.3% sur le coût de la vie soit 60 francs par mois contre 150 francs demandés pour compenser une indexation de 0.5% accordée en 2004. A l'appui de leur argumentation, les clients qui ne veulent pas payer plus... et le prix de pétrole qui prend l'ascenseur... mais les salaires des travailleurs-euses sont en train de prendre l'escalier.

Les patrons reconnaissent bien qu'il n'est pas possible de vivre à Genève avec un salaire moyen de 4'200 francs brut par mois pour un aide jardinier, mais ne veulent pas lâcher un franc de plus. Ils oublient que 60 francs par mois ne représentent rien, si l'on tient compte de

l'augmentation de l'assurance accident non professionnels de 30.- par mois et celle de l'assurance maladie qui sera aussi conséquente...

Un de leurs portes-parole, l'administrateur du GGE (six petites entreprises de parcs et jardins et une quarantaine de travailleurs-euses) prétend que les revendications ne viennent pas des salarié-e-s, mais du SIT, et pour amuser ses collègues, ne trouve pas d'autres moyens de provocation que de répéter tous les avantages acquis par les travailleurs-euses. Il oublie tout simplement que ce sont les travailleurs-euses qui ont décroché ces avantages par leurs manifestations (alors que certains travailleurs avaient été menacés de licenciement) et débrayages sur les chantiers quand il s'est comporté, avec ses collègues comme un indiscipliné en quittant brusquement la

séance paritaire en début d'année.

Les travailleurs-euses ont compris que ce n'est pas en pleurant en cœur avec les patrons que leurs problèmes seront résolus et qu'ils ne pourront pas payer leur loyer, leur assurance et leur nourriture avec les larmes de crocodiles de ceux qui ne veulent pas récompenser leurs efforts et leurs permettent d'être fier de leur travail et surtout d'en vivre.

Les patrons doivent veiller à ne pas provoquer, ni à pousser les travailleurs-euses au découragement car cela pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour tous. Alors il faudra débattre pour s'y retrouver et le comité des parcs et jardins décidera de la riposte à donner sauf si miraculeusement les patrons ne considèrent leur position...

Boumédienne Benmiloud

Action "nocturne" dans les Rues Basses

En cette fin d'année, le secteur de la vente est à nouveau sous le coup des matraques de Berne puisque le front bourgeois au parlement s'est promis de taillader la loi sur le travail. C'est ainsi que les chambres ont accepté une première brèche législative en banalisant le travail du dimanche dans les gares et aéroports du pays.

Force est de constater que les victimes de ce sale coup sont à nouveau les salariées et salariés d'un secteur encore fort précaire.

Si les conventions collectives de la vente à Genève progressent, année après année, il n'en reste pas moins que le quotidien du personnel n'est pas réjouissant. Cadences infernales, pauses aléatoires, clientèle exigeante et chantage au licenciement restent une réalité bien connue.

Aussi, le travail syndical du SIT ne doit pas se limiter aux renforcements des conventions existantes.

Notre présence sur les lieux de vente doit être maintenue et renforcée de manière à contrôler mieux encore les pratiques de chaque enseigne. Si les vendeuses pâtissent de salaires encore extrêmement faibles, c'est de leur rythme de travail et des pressions incessantes de certains employeurs qu'elles souffrent.

Aussi, pour leur exprimer notre solidarité et leur montrer que nous ne laisserons pas la Berne parlementaire découder de leur sort, le SIT organise

**Le jeudi 16 décembre
dès 17h30 :
grande virée
syndicale dans les
Rues Basses
(rendez-vous au SIT)**

Vin chaud, musique
et animation garantis !

La semaine d'action des services publics

Voici quelques éclairages sur certaines des journées de la semaine d'actions et de grève des services publics durant laquelle chaque secteur a successivement fait connaître les effets des politiques d'austérité sur les prestations et les conditions de travail avant la manifestation du vendredi 12. L'assemblée du cartel a décidé de déposer à nouveau un préavis de grève pour le lundi 13 décembre après-midi avec une assemblée générale du personnel à 14 h, 30 avant une grande manifestation. La volonté affichée de la droite de refuser le projet de budget, pourtant déjà ancré dans leur logique d'austérité du Conseil d'Etat, fait en effet craindre une aggravation des mesures prévues, ce qui oblige à une mobilisation à la hauteur des enjeux. Le nouveau projet de loi PDC qui prévoit le transfert aux communes de la totalité du financement de l'animation socio-culturelle en est un exemple.

"Sauve qui peut la santé publique"

Le bilan quantitatif est contrasté quant à la participation. Les activités du matin ont vu une très bonne participation du personnel des nettoyeurs et de l'exploitation de l'Hôpital cantonal contre les privatisations et du personnel des laboratoires contre la réorganisa-

tion prévue. Le rassemblement du personnel soignant contre la médecine à deux vitesses n'a pas connu le même succès, malgré le fait que, pour la première fois, l'association des médecins internistes s'était jointe à l'appel, ainsi que du personnel administratif. Globalement, la réussite a été plus grande à Belle-Idée avec les rassemblements de la clinique de Bel-Air, de l'Hoger, du Cesco et de Loëx. La participation à la manifestation de rue l'après-midi a été moins forte qu'aux mois de mai et de septembre, y compris pour le personnel de la FSASD. Le Forum Santé et l'ADEPAS ont tenu un stand au Molard toute la journée, en distribuant à la population un tract fort apprécié.

Fatigue et rythmes infernaux ont certainement joué un rôle. Il n'en reste pas moins que l'ensemble du personnel est fort mécontent des effets de la politique d'austérité dans la santé publique, et que dans chaque institution un nombre significatif de salarié-e-s comprend mieux les enjeux d'une lutte sur la durée, avec ses aléas, et sont prêts à poursuivre.

Les syndicats SIT et SSP, ont interpellé le chef du DASS par un courrier émettant les principaux effets de la politique d'austérité sur le volume et la qualité des prestations de soins dans les HUG, les EMS et l'ai-

de et les soins à domicile, ainsi que ses conséquences sur les conditions et la santé au travail du personnel. Les principales revendications concernaient le respect de l'accord hospitalier et l'augmentation de l'effectif dans les trois secteurs de la santé publique. Une séance réunissant les syndicats, le chef du DASS et son staff a suivi cette journée d'action. Il est consternant de constater que la politique sanitaire du DASS se limite, face aux besoins en augmentation de la population, à la construction de deux EMS. Pour le reste, le DASS dit que les caisses publiques sont vides, et qu'il n'y aura pas d'effectifs supplémentaires, tout en admettant qu'il y a une certaine dégradation des prestations mais qu'elle est difficile à quantifier, que le personnel de la santé présente des taux d'absence plus élevés qu'ailleurs... mais que la situation est moins grave qu'en France et ailleurs dans le monde...

Manuela Cattani

"Le social ne se laissera pas cuire"

A plusieurs reprises, le personnel des différents secteurs des domaines du social s'est rencontré pour prendre la mesure de l'ampleur des attaques, échanger et démarrer une campagne d'information sur les attaques aux prestations.

Dans les institutions, des tracts ont été rédigés à l'attention de la population, rendant visible le travail social effectué par les services, mettant en exergue les baisses de prestations et conditions de travail depuis une décennie, parlant des risques et inquiétudes du personnel quant à l'avenir des prestations et du sens de leur travail. Des déclarations claires ont été formulées, comme le

"non au gardiennage et au nursing. A l'Hospice général, le personnel s'est réuni en assemblée et dénonce la perte de sens du travail social (annoncer les mesures de départ aux requérants d'asile déboutés, réduction de l'aide sociale, sous-effectif...). Les politiques d'austérité ont été dénoncées.

Globalement, la présence de stands tenus par le personnel de différents services (handicaps, Office de la Jeunesse...) - décorés sur le thème d'une grenouille qui ne se laisse pas bouillir - a bien été accueillie par la population. Les thèmes de l'intégration du handicap, des risques grandissant de l'exclusion sociale pour des raisons de diminution d'emploi, des droits à des aides sociales et des accompagnements dignes ont été présentés. Les restrictions budgétaires dénoncées, la pétition contre la baisse des aides sociales aux bénéficiaires largement distribuée et signée.

A l'issue de cette journée joyeusement animée lors d'une manifestation par les croassements du personnel de l'animation socio-culturelle (FASc), les syndicats SIT et SSP ont remis un courrier aux chefs de département DIP et DASS résumant les résolutions de la journée et demandant de précisions de plusieurs aspects de leur politique sociale.

Comme suites immédiates, les directions du DASS ont reçu les syndicats et entendu leurs revendications. Les syndicats ont notamment insisté sur la mise en œuvre de la loi sur l'intégration des personnes handicapées et la nécessité d'une politique de subventionnement transparente. Il a été convenu que, début 2005, le DASS transmettra des informations plus précises au personnel. Nous avons aussi ré-in-

sisté sur la demande d'extension ou de développement de CCT, là aucune réponse positive encore. En général, le DASS justifie et défend une prise en charge des aides sociales et des prestations très généreuses ! On aura à redire !

Françoise Weber

Le bilan d'un militant

La semaine d'action du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné du 8 au 12 novembre 2004 donne l'image d'un bilan mitigé et contrasté des actions. Même le Cartel se laisse entraîner dans cette interprétation pessimiste. Et pourtant, la journée du samedi 12 novembre, a été pour moi franchement positive :

- l'excellente préparation de cette journée: le regroupement de la quasi-totalité des secteurs pour des préparations unitaires avec toutes les diversités représentées (animation, handicap, éducation, social, école dentaire, service santé jeunesse...), des assemblées de secteurs ont eu lieu, de multiples tracts ont été faits pour présenter les missions, mais aussi les risques pour les prestations découlant du projet de budget 2005;
- l'originalité de la proposition des collègues de la Fas'e, autour de la fable de la grenouille qui ne veut pas se faire cuire, a permis de regrouper des énergies, d'avoir une unité d'action pour tout le social;
- les différentes présences dans la rue auprès de la population, pour expliquer les enjeux (stands, actions de rue, distribution de tract...);

La bonne tenue de la manifestation de l'après-midi a confirmé l'unité d'action pour cette première manifestation de l'ensemble du domaine social. Gardons cette dynamique pour les prochaines échéances.

Daniel Häring



Comité de gestion de la CAP

Une élue du SIT

Le 17 novembre 2004 ont été dépouillés les bulletins de vote pour les élections de quatre représentants-e-s des assurés-e-s au comité de gestion de la CAP, caisse de retraite de la Ville de Genève, des autres communes et des Services Industriels de Genève.

Cette élection sera complétée par l'élection de 5 autres représentants des assurés (3 pour les SIG, 2 pour les communes) et celle de 9 représentants des administrations publiques (3 Ville de Genève, 2 Services Industriels, 2 communes et 2 Etat de Genève).

A côté de la liste des cadres, l'Intersyndicale de la Ville de Genève, qui occupe tous les sièges de délégués de la Commission du personnel, a présenté deux listes concurrentes, opposées sur l'avenir de la caisse de retraite. L'une, composée des deux représentants actuels, défendait la gestion existante et appelait à voter pour le cadre actuellement en place; l'autre, composée de 4 membres de l'Association du personnel Ville de Genève et Services Industriels et du SIT

avec le soutien du SSP/VPOD, était axée sur la défense réelle des prestations assurées en particulier en ce qui concerne la possibilité de prendre une retraite anticipée décente avant 62 ans menacé par les projets de la direction de la CAP.

Son programme, qui était celui sur lequel avaient été élus en 2000 les délégués de l'Intersyndicale, comprenait la relance d'une politique sociale du logement, des placements financiers selon des principes éthiques et la retraite à 57 ans avec une rente complète pour les travaux pénibles.

Ont été élus les trois représentants actuels (l'un était démissionnaire), dont un cadre ainsi qu'une représentante du SIT, Maria Gomez, qui travaille au Service Social. Sur 3'203 collaborateurs inscrits, 1'221 ont voté, ce qui donne un taux de participation de 38,12%. La liste des cadres a obtenu 27,6 % des suffrages, celle des représentants actuels de l'Intersyndicale 39,0 % et celle à laquelle participait le SIT 33,4 %.

Gérald Crettenand

Technicien-ne-s en radiologie médicale des HUG

Grève des factures : succès

La grève n'était pas même commencée que la direction des HUG s'empressait déjà de chercher à négocier et surtout à faire temporiser encore un peu le personnel pourvu qu'il ne commence pas la grève des factures avec un manque à gagner prévisible d'un million par mois pour les HUG!

Les 106 technicien-ne-s en radiologie médicales (TRM) des HUG, à l'instar d'autres catégories professionnelles (physiothérapeutes, ergothérapeutes, diététiciennes, nurses) ont obtenu une augmentation salariale suite à l'évaluation de leur profession par le service de l'Etat compétent.

Augmentation dûment signifiée à chaque membre du personnel par un courrier des HUG en décembre 2003 fixant l'entrée en vigueur au 1er janvier 2004, sous réserve de l'effet suspensif des douzièmes provisionnels lorsque le canton est privé de budget.

Une fois le budget 2004 voté par le Grand Conseil à fin juin, les diverses catégories attendaient donc le résultat concret de l'augmentation annoncée avec le bulletin de salaire de juillet. Il n'en fut rien.

Le Conseil d'Etat a tout bloqué

Les syndicats écrivent au chef du DASS, également président du Conseil d'administration des HUG qui a avalisé les nouvelles classes en décembre 2003, pour découvrir, à mi-octobre 2004... que, politique d'austérité oblige, le dossier n'avait pas encore reçu l'aval

du Conseil d'Etat, comme le veut la procédure.

Plusieurs assemblées des technicien-ne-s en radiologie médicales ont eu lieu pour explorer les moyens d'actions possibles. La grève des factures a été retenue. Elle a l'avantage de ne pas léser les patient-e-s qui reçoivent l'ensemble des prestations en radiologie, de créer un rapport de force considérable au vu des montants mensuels à facturer, de ne pas pouvoir être sanctionnée par des retenues de salaires, de créer une dynamique d'engagement personnel de chaque salarié-e qui choisit par là de désobéir à la hiérarchie chaque jour, de développer de nouvelles solidarités face aux éventuelles menaces et pressions.

Menaces ou négociations

La grève des factures a ainsi débuté jeudi 11 novembre, journée de grève du secteur de la santé dans le cadre de la semaine d'actions, de grève et de lutte du Cartel intersyndical. Des modifications informatiques mises au point avec le département de radiologie permettent aux TRM de facturer zéro francs tout en gardant en mémoire les données de

chaque acte pour facturer une fois le conflit terminé.

Une première séance entre les syndicats, une délégation de TRM et la direction des HUG a lieu le 11 novembre. Lors de celle-ci, la direction demande aux TRM de surseoir à la mise en œuvre de la grève des factures jusqu'au 30 novembre, s'engageant à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour accélérer le traitement du dossier. Et menace de procéder à des retenues de salaires en cas de grèves des factures... alors qu'il n'y a aucune base légale.

Les TRM ont décidé de quand même mettre en œuvre la grève des factures pour éviter d'être menés en bateau et aussi parce qu'échaudés par le menace de retenue salariale.

A bout touchant

Le Conseil d'Etat a enfin trouvé le temps de glisser ce sujet à son ordre du jour, et un arrêté fixant l'entrée en vigueur de la nouvelle classe salariale des TRM est attendu pour le 30 novembre.

A noter que la grève des factures des TRM aura également été profitable pour les physiothérapeutes.

En revanche, de nouveaux problèmes se présentent quant à la classification des autres catégories professionnelles en attente, qui feraient bien de s'inspirer de l'action des TRM pour avoir des chances d'être entendues.

Manuela Cattani

SOS Médecins délocalise

"Allô ? J'ai des crampes à l'estomac... pouvez-vous m'envoyer un-e syndicaliste?"

Si vous ne l'avez pas remarqué dans la presse locale ces dernières semaines, sachez que, depuis le 26 septembre dernier, lorsque, paniqué-e par une douleur mystérieuse et insoutenable, vous composez le numéro d'appel de SOS Médecins, le/la régulateur-trice médical-e qui vous répond se trouve à des centaines de kilomètres de votre bobo, quelques part dans l'Essonne, en France.

Bien sûr, les technologies modernes et le professionnalisme du personnel français raccourcissent les distances, et le médecin sonnera à votre porte avant même que vous ayez raccroché le téléphone, se plaît à clabonner le directeur de SOS Médecins.

Il n'en reste pas moins que les médecins travaillant dans l'entreprise sont fortement inquiétés et que la Commission de surveillance des professions de la santé mène l'enquête.

Si l'accroissement de la douleur des patient-e-s reste encore à attester, le personnel de la centrale d'appel genevoise, lui,

est déjà pris de coliques. Car cette délocalisation a été menée sans anesthésie : c'est en appelant la centrale pour prendre connaissance de son planning qu'une régularité a appris la nouvelle, en tombant sur un collègue... français!

Le reste du personnel concerné, une vingtaine de personnes, en a été informé par la presse. Il aura fallu attendre quinze jours, et une lettre collective du personnel, pour que le directeur daigne informer officiellement les régulateur-trices genevois-e-s de la situation.

Une situation qui se solde par 15 licenciements prononcés en octobre, au terme d'un simulacre de consultation. Lors d'entretiens individuels avec le directeur, le personnel s'est trouvé face à un choix qui, pour la majorité du personnel, n'en était pas un : soit l'acceptation d'un poste aux contours flous et inadapté au profil professionnel et personnel, soit un licenciement. Et ceci sans aucun délai de réflexion.

Le SIT a donc été mandaté par le personnel afin de faire respecter ses droits, car il s'agit

là d'un licenciement collectif, et la procédure adéquate n'a pas été respectée.

Rappelons que lorsqu'un employeur envisage un licenciement collectif, il doit en informer par écrit le personnel ou/et ses représentant-e-s, laisser un délai de 15 jours pour que le personnel puisse proposer des solutions, puis informer l'OCE du résultat de la consultation. C'est seulement à ce moment-là qu'il peut prononcer les licenciements.

Le SIT a donc alerté l'OCE, qui a confirmé le non respect de la procédure en cas de licenciement collectif, et demandé un entretien rapide au directeur de SOS Médecins. Cet entretien, tenu avec la secrétaire générale de l'entreprise, s'est soldé par une non-entrée en matière de la part de SOS Médecins.

L'assemblée du personnel tenue à la suite a décidé de tenter encore une fois une conciliation avec le directeur. Mais sans l'obtention d'un traitement adéquat, le personnel est déterminé à entreprendre une thérapie de choc auprès du Tribunal des Prud'hommes.

Daïde De Filippo

11e congrès SIT : résolution

Immigration : oui à l'ouverture - non aux discriminations et au racisme

Le SIT est engagé depuis des années et manifeste sa préoccupation face à la nette dégradation de la politique fédérale en matière d'immigration et d'asile et face à la montée du populisme de l'extrême droite UDC et des relents xénophobes et racistes qu'il véhicule. Trois dossiers sont particulièrement d'actualité : l'exigence d'une régulation collective des travailleurs-euses sans-papiers, sans statut légal, le nécessaire combat à mener contre la LETr (Loi fédérale sur les étrangers), que les chambres fédérales vont définitivement adopter prochainement et, enfin, l'appel à une mobilisation de toutes les forces progressistes et humanistes du canton pour qu'enfin, après plusieurs tentatives, le droit de vote et d'éligibilité soit accordé aux immigrés sur le plan communal.

Pour une régulation collective des travailleurs-euses sans-papiers : depuis le dernier congrès, le SIT a poursuivi et renforcé sa lutte en faveur d'une régulation collective des sans-papiers : des centaines de personnes se présentent chaque mois aux permanences d'accueil pour être défendues; près de 2500 dossiers ont été ainsi ouverts, représentant quelques 5000 personnes, conjoints et enfants inclus.

L'engagement quotidien du secrétariat et des militants est impressionnant : permanences, séances régulières d'information, assemblées de débat et de décision (la dernière, au Faubourg, a réuni plus de 1500 personnes), rencontres régulières avec les services et les autorités, coordination avec le Collectif de soutien, campagne d'information, notamment par la publication de dossiers et de brochures... ce sont là autant d'initiatives prises, dans un contexte difficile, pour ne pas dire hostile, afin de défendre les sans-papiers, de les faire connaître auprès de la population et d'obtenir une solution

collective auprès des autorités cantonales. Le SIT réitère l'exigence d'une régulation collective de ces travailleurs-euses afin qu'il soit mis fin à l'hyppocrisie actuelle, en particulier dans le secteur de l'économie domestique, plus gros pourvoyeur d'emplois clandestins, car derrière chaque emploi occupé par un travailleur-euse sans papiers, il y a un employeur clandestin. Les sans-papiers, majoritairement des femmes, sont des travailleurs-euses à part entière dont les droits doivent être reconnus; elles/ils ont un emploi; un permis de travail et de séjour doit leur être octroyé ! Le SIT sait que la lutte sera encore longue, difficile et pleine d'embûches. Mais cette lutte, dans l'unité et la solidarité, s'inscrit dans le combat sans cesse renouvelé pour la dignité et pour le respect des droits humains.

Non et non à la future loi sur les étrangers (LETr) !

Le SIT réitère son rejet de ce projet de loi tant contesté, qui n'est que la juxtaposition des diverses ordonnances déjà en vigueur et qui n'anticipe guère sur les besoins futurs de la Suisse en matière d'immigration. Elle est conçue par ses promoteurs comme l'instrument d'une politique d'intégration... pour mieux en faire abstraction par la suite. Elle introduit au niveau législatif des zones de non-droit et des discriminations supplémentaires pour les ressortissants non européens.

Le SIT refuse la politique d'immigration binaire et qualitative que Berne entend définitivement instaurer, celle favorisant les seuls ressortissants de l'Union européenne au détriment des immigrés du reste du monde.

La LETr va précariser et "clandestiniser" encore plus les travailleurs-euses de plusieurs

secteurs économiques; elle va officiellement supprimer le statut de saisonnier - plus guère utilisé à Genève depuis des années - pour mieux laisser le champ libre à de nouveaux statuts encore plus précaires. Elle va pousser dans la clandestinité les immigré-e-s n'ayant aucune chance d'être stabilisés.

Le SIT combattra avec détermination cette future loi dans les faits xénophobes et discriminatoires. Premier acte de refus : appeler toutes les forces concernées à la contester par voie référendaire.

Oui au droit de vote et d'éligibilité des immigré-es au niveau communal ! au printemps prochain, le peuple genevois se prononcera une nouvelle fois sur l'octroi de droits politiques aux ressortissants immigrés au niveau communal. Genève a refusé à plusieurs reprises, mais avec des scores toujours plus serrés, d'accorder les droits de vote et d'éligibilité aux étrangers. Lors des dernières votations, il y a eu cependant une plus grande ouverture que la plupart des autres cantons les objets portant sur la naturalisation ont été largement acceptés.

C'est donc confiant et déterminé que le SIT se lance dans la campagne du SIT en faveur de "J'y vis j'y vote" comprenant en fait deux initiatives sœurs : l'année, qui prévoit que les étrangers résidant légalement en Suisse depuis au moins huit ans obtiennent tous les droits politiques au niveau communal (droit de vote et d'éligibilité), la cadette ne concernant, elle, que le droit de signer initiatives et référendums. Dans le contexte actuel, suisse et européen toujours plus frileux et fermé à l'égard de l'altérité, le SIT souligne l'importance symbolique en faveur de l'ouverture que représente ce rendez-vous.

Résolution adoptée à l'unanimité

Pont de fin d'année

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat SIT sera fermé dès le **jeudi 23 décembre à 17.00.**

Réouverture le lundi 3 janvier à 9.00.



Les formations de l'université ouvrière de Genève

Cours de rédaction d'écrits professionnels

Ce programme personnalisé s'adresse aux permanent-e-s de structures associatives ou syndicales et aux employé-e-s administratifs-ives qui n'ont pas bénéficié de formation dans ce domaine.

Objectifs : Améliorer sa pratique de rédaction d'écrits professionnels, renforcer l'exactitude et la pertinence de ses écrits. Organiser ses idées, structurer ses textes en fonction de leur but. Aller à l'essentiel, synthétiser. Argumenter une position. Rédiger avec clarté et concision.

Programme : Les différents écrits dans le contexte professionnel: procès-verbal de réunions, compte-rendu, courrier professionnel, rapport, communiqué de presse, synthèse de documents, article de presse, bulletin. Techniques de prises de notes. Le programme sera élaboré précisément en fonction des besoins des participant-e-s.

Pré-requis : Une bonne maîtrise de la langue française est indispensable.

Périodes et horaires : 2 cours de 40 heures sont proposés.

Mardi soir : 18h30-21h00, du 4 janvier au 26 avril 2005. Code cours: 4PRO2FRECR

Lundi matin : 8h15-12h15, du 10 janvier au 21 mars 2005. Code cours: 4PRO3FRECR

Prix : Fr. 864.- (Fr. 750.- peuvent être payés avec un chèque annuel de formation). La taxe de cours devra être acquittée avant le début du cours.

Inscriptions : par téléphone ou à la réception de l'UOG, jusqu'au 15 décembre 2004.

L'OMC : mieux comprendre pour mieux agir

Public : Tout public. Associations concernées. Ce cours n'exige aucune connaissance préalable.

Objectif : Mieux comprendre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de mieux cerner et prendre en compte les critiques à son égard.

Contenu : Pourquoi l'Organisation mondiale du commerce fait-elle si peur? Est-elle réellement toute-puissante et veut-elle réellement nuire aux droits des citoyens, à la protection de l'environnement et aux intérêts des pays les plus pauvres? Comment intervenir auprès de l'OMC et de ses acteurs clés afin qu'ils tiennent compte des critiques à son égard? Les participants à cette séance exploreront avec l'animateur les principales caractéristiques et les mécanismes de fonctionnement de l'OMC afin de tenter de répondre aux questions ci-dessus.

Date : Le jeudi 13 janvier 2005 de 18h30 à 21h00.

Inscription : Jusqu'au 17 décembre 2004.

Intervenant : Romain Benicchio

Prix : Fr. 20.- / Membre UOG: Fr. 10.-

La formation d'adulte vous intéresse?

Vous n'avez pas nécessairement l'expérience de l'enseignement, mais avez envie de rencontrer des personnes migrantes de toutes provenances, de les aider à s'insérer dans notre société.

Vous avez une bonne connaissance du français et vous êtes prêt-e à:

- Consacrer 1h30 par semaine à l'enseignement du français bénévolement.
- Mettre en œuvre votre sens du contact et votre imagination.

L'UOG vous offre:

- une formation de base d'une durée de 40 heures dispensée par des enseignants professionnels,
 - met à votre disposition tout le matériel pédagogique nécessaire pour l'enseignement.
- Contactez-nous au **022 733 50 60**.
E-mail: info@uog.ch

Le SIT sans fumée



Nous rappelons que le SIT a déclaré le 16 rue des Chaudronniers, bâtiment sans fumée à compter du 1er septembre. Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences des différents secteurs seront priées de fumer à l'extérieur des locaux. Les réunions syndicales sont également sans fumée.

PUBLICITE

Visitez: www.sit-syndicat.ch

Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit :

Bâtiment - nettoyage :

accueil chaque jour de 15.00 à 18.00, mardi jusqu'à 18.30 et le samedi de 9.00 à 11.30
permanences pour tous secteurs mardi, jeudi et samedi (il y a des heures de réception différentes par secteur - se renseigner)

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Vente - commerce - services :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique :

lundi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
accueil du lundi au vendredi de 14.00 à 18.00

Santé - social - secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Impressum

Equipe permanente de rédaction et mise en page : Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers-ères : Giovanni Albano, Martine Bagnoud, Corinne Béguelin, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Lara Cataldi, Manuela Cattani, membres de l'Equipe Chômage, Simon Descombes, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Séverin Guelpa, José Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, Fabienne Saunier, Christina Stoll, Sylvain Tarrat, Bassam Teylouni, Ismail Türker, Barbara Urtasun, Jean-Michel Varcher, Françoise Weber.

Impression : CIE Genève

Tirage : 12'500 exemplaires

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué).

En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté.

Pour de nouveaux droits pour les travailleurs-euses et leurs syndicats

Comment s'est déroulé ce congrès ? Et bien voilà ...

Il s'agissait d'abord pour le président Jean-Dominique Jacquemet de faire constater que

ciété - en partant des conditions de travail et de vie.

Plus statutaires étaient les derniers moments du congrès. D'abord une révision des sta-

nouvelle liste ci-dessous - à la présidence du SIT, où Jean-Dominique se succède à lui-même mais se voit adjoindre deux vice-présidents en la personne de Max Deturche et Jean-Marc Denervaud, et enfin au secrétariat général, où trois co-secrétaires, Valérie Buchs, Georges Tissot et Hervé Pichelin laissent la place à deux, dont Hervé qui remplace et accueille Christina Stoll.

Enfin, le congrès adopta cinq résolutions (dont certaines figurent dans ce SIT-info) sur des sujets d'actualité, presque toutes adoptées à l'unanimité.

Comme de coutume, le SIT avait invité des organisations proches et amies. Leurs représentants ont eu l'occasion d'adresser quelques mots aux congressistes, qui les ont accueillis chaleureusement. Ce fut le cas pour Romolo Molo, représentant l'Union syndicale suisse, Denis Torche, représentant travail.suisse, Alfiero Nicolini, président de la CGAS et secrétaire régional d'Unia, et Andrée Jelk-Peila, représentant le Cartel intersyndical.

GT

11e congrès SIT : résolution

Libre circulation et lutte syndicale

Le SIT salue l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, qui repositionne enfin la Suisse - et particulièrement Genève - au sein de leurs régions naturelles. Elle permettra la constitution d'une véritable région francogénévoise, avec toutes les conséquences pour l'établissement de politiques concertées et de conditions-cadre sur l'emploi, le marché du travail et sur l'aménagement du territoire (infrastructures, logements, transports).

Elle donnera aux résident-e-s genevois-e-s une meilleure mobilité choisie pour leur travail et leur logement et constitue un facteur d'égalité entre Suisses et étrangers, puisqu'un frontalier français devient sur le marché de l'emploi l'égal d'un "frontalier" vaudois, un immigré du Portugal l'égal d'un "immigré" du Valais.

Contrairement à ce que prétendent des alarmistes faisant le jeu du populisme et de la xénophobie, la libre circulation ne signifie pas pour Genève une invasion de frontaliers et d'européens, puisque globalement la population étrangère n'a pas augmenté.

Si les instruments pour combattre une sous-enchère salariale et sociale sont encore insuffisants, il faut constater que la sous-enchère et la concurrence salariales ainsi que les

pressions sur les salaires existent depuis que le salariat existe, et qu'elle ont toujours été de mise dans le système d'exploitation capitaliste. La lutte syndicale sur le terrain a toujours été constante et essentielle pour la protection des travailleuses et des travailleurs, et elle doit se poursuivre dans cette nouvelle étape et dans la prochaine, conséquence de l'élargissement de l'Union européenne.

Il est certes essentiel que les pressions syndicales fassent concéder à l'Etat et au patronat des moyens légaux de protection, passant notamment par l'extension quasi-automatique des conventions collectives de travail ainsi que par une harmonisation avec le droit européen du travail et des assurances sociales (qui sont bien meilleur que le droit suisse) qui sera facilitée.

Mais il est surtout de la responsabilité des syndicats - et le SIT sera en première ligne dans ce combat - de susciter et soutenir la lutte solidaire et sans discrimination entre toutes les travailleuses et tous les travailleurs, à partir des lieux de travail, pour le maintien et l'amélioration de leurs conditions de travail et de revenu et de se protéger contre le seul responsable de la sous-enchère salariale et sociale, qui est le patronat.

Résolution adoptée à l'unanimité moins une voix

Les élections

Comité : 25 délégué-e-s

délégué-e-s	suppléant-e-s
Construction-nettoyage (5)	
Emrush ISENI	Luan HAZIRI
Antonio INSUA	Antonio SEABRA
Manuel LAVRADOR	Nefajj KERIMI
José Manuel VILAR	Vicente TERESI
Sabedin HAZIRI	Dalijp HAMITI
Terre-industries-services (3)	
Christine SCHILTER	Carlos A. CARMO LOPES
Emilie SPERINDE	Daniel GERLAND
Josefa ADENJI	-
Commerce-alimentation-media (3)	
Anne-Marie VOISARD	Michèle PUPPIN
Franziska SURBER	Michael ANTHONY
Giovanna BOTTIGLIERI	-
Hôtellerie-économie domestique (4)	
Max DETURCHE	Teresa DA CRUZ NETO
Fernando FERREIRA	Kasum VELII
Sonia ALVAREZ	Flor CALFUNAO
Francisco TOME GODINHO	José SILVA FERREIRA
Public-santé-social (5)	
Myriam GATEAU	Christine FORMAZ
Daniel HAERING	Christine CHATELAIN
Claude STUDER	Barbara CLERC
Nevresa CATALDI	Jean-Pierre LEWERER
Jean-Marc DENERVAUD	Gérald CRETENAND
Retraité-e-s (1)	
Martial CURCHOD	Gérard CUTTAT
Commission Logement	
Rafaele OBERGFELL	-
Commission Femmes	
Janine REVILLET	-
Commission Solidarité internationale	
J.-Dominique JACQUEMET	Bernard COMOLI
Commission Migration	
Blerim RAFIZI	-

Présidence

Jean-Dominique JACQUEMET, président,
Jean-Marc DENERVAUD, Max DETURCHE vice-présidents

Secrétariat général

Christina STOLL et Hervé PICHELIN, co-secrétaires



le congrès était valablement constitué, et le quorum atteint par la présence de 85 délégué-e-s des syndicats et des commissions du SIT.

Après l'adoption de l'ordre du jour et du règlement du congrès, furent acceptés le procès-verbal du dernier congrès ainsi que le rapport d'activité, après adjonction de deux points qui avaient été oubliés.

Vint ensuite la question des alliances syndicales, qui avait été l'enjeu du congrès précédent. Valérie Buchs présenta le compte rendu du comité sur le mandat qui avait été confié. Il faut constater que le SIT a de fait exploré les voies d'une collaboration avec l'USS, notamment par des contacts avec celle-ci et un travail commun sur certains points, mais que la situation mouvante du syndicalisme suisse (et notamment la récente fusion d'Unia) créent une difficulté pour s'engager rapidement dans une voie, quelle qu'elle soit. Le congrès accepta alors à l'unanimité de continuer dans l'exploration, afin de renforcer les liens du SIT avec le mouvement syndical national, mais en rappelant son intégration très forte au niveau local dans la CGAS et le Cartel intersyndical.

Sur le thème principal, comme dit ailleurs, le débat fut tellement riche et foisonnant qu'il est difficile d'en rendre compte. Nombre de militant-e-s sont intervenues, après que leurs secteurs et syndicats aient préparé leurs interventions. Mais sur certains points les échanges ont été chauds, non pas à cause de divergences fondamentales, mais parce que le cadre d'un congrès n'est pas toujours à la nuance ni à l'explication longuement raisonnées, et pour cause. De nombreuses questions restent donc encore ouvertes et à fouiller davantage, parce qu'à des évidences de revendications se sont superposées des demandes plus fondamentales et mettant en cause de nombreux aspects de la so-



La nouvelle présidence du SIT (de gauche à droite) : Jean-Marc Denervaud, Jean-Dominique Jacquemet et Max Deturche



Le nouveau secrétariat général: Christina Stoll et Hervé Pichelin

Ce n'est pas un départ, ils continuent le combat !

Valérie Buchs et Georges Tissot ayant indiqué, lors de l'avant-dernier congrès du SIT, qu'il s'agissait de leur dernier mandat, le congrès les a ovationné à l'occasion de leur dernier discours en tant que secrétaires généraux-ales. Après trois mandats pour Valérie et...un certain nombre (que nous taïrons pour ne pas trop le vieillir) pour Georges, le bilan qu'ils ont tiré de leur activité au secrétariat général a permis de retracer l'évolution de notre syndicat et leur attachement aux principes de ce qui fait la réalité de l'interprofessionnalisme du SIT.

Qu'ils soient remerciés ici pour leur engagement dans cette tâche parfois difficile qu'est le secrétariat général d'un syndicat comptant près de 12 000 membres et 60 salarié-

e-s. Le développement des liens avec les autres syndicats du canton ou frontaliers, les liens avec les mouvements sociaux, la lutte pour l'assurance maternité cantonale, les mobilisations liées à l'emploi et au chômage sont quelques uns des combats pour lesquels l'apport de Valérie et Georges a été déterminant.

Mais leur départ du secrétariat général ne signifie pas le ralentissement de leur activité syndicale. Valérie aura en charge principalement les secteurs Petite Enfance, services publics communaux et les SIG. Georges suivra des dossiers interprofessionnels entre autres l'économie et l'emploi, ainsi que toute la politique d'information du SIT. Donc, pas de pause syndicale à l'horizon pour nos deux collègues !